



Assemblée générale

Distr. générale
13 octobre 2011

Original: français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-deuxième session

Compte rendu analytique de la 652^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 5 octobre 2011, à 10 heures

Président: M. Badr (Égypte)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Débat général (suite)

1. **M. Getahun** (Éthiopie) dit que l'Éthiopie a accueilli, depuis le milieu des années 80, des centaines de milliers de réfugiés en quête de protection et d'assistance et qu'elle accueille actuellement plus de 265 000 réfugiés originaires de Somalie, d'Érythrée, du Soudan et du Sud-Soudan. La sécheresse sans précédent et le conflit armé en Somalie ont forcé plusieurs centaines de milliers de Somaliens à se réfugier en Éthiopie et dans des pays voisins au cours des neuf derniers mois. Pour absorber cet afflux, deux nouveaux camps ont été ouverts cette année, en Éthiopie, en l'espace de deux mois. Le pays travaille actuellement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les organisations humanitaires concernées pour contenir cette situation. La visite du Haut-Commissaire pour les réfugiés dans les camps de réfugiés de Dolo Ado a contribué à sensibiliser la communauté internationale au sort des réfugiés et a ainsi permis de sauver des vies.

2. L'afflux de réfugiés somaliens en Éthiopie a certes diminué depuis qu'une assistance humanitaire a été fournie en Somalie, mais l'Éthiopie continue de recevoir chaque jour plus de 300 demandeurs d'asile en provenance du sud de la Somalie. La communauté internationale doit donc continuer d'apporter son soutien dans cette région. Le Gouvernement éthiopien a quant à lui étendu sa coopération aux opérations menées le long des frontières de la Somalie. Depuis septembre, l'ouest de l'Éthiopie a accueilli de nombreux demandeurs d'asile, en raison des troubles dans l'État du Nil bleu. Près de 25 000 demandeurs d'asile se trouvent désormais le long des frontières éthiopiennes et soudanaises et quelque 4 000 personnes ont déjà été réinstallées dans le camp éthiopien de l'État de Benishanghul Gumuz. Le Gouvernement éthiopien s'emploie avec le HCR à fournir une assistance aux nouveaux arrivants et compte sur un soutien rapide de la communauté des donateurs.

3. En moyenne, 1 200 demandeurs d'asile érythréens traversent chaque jour la frontière éthiopienne. Les services qui leur sont offerts dans les différents camps doivent être améliorés. Il faudrait notamment créer des centres de formation professionnelle et favoriser les activités créatrices de revenus. Par ailleurs, le Gouvernement éthiopien a mis en œuvre un programme permettant aux réfugiés érythréens de vivre là où ils veulent dans le pays. L'Éthiopie maintient sa politique de frontières ouvertes face aux réfugiés même si les camps de réfugiés ont eu d'énormes effets sur l'environnement au cours des vingt dernières années. Elle demande au HCR et aux donateurs de l'aider d'urgence à restaurer l'environnement dégradé.

4. **M. Correia** (Observateur de l'Angola) dit que son pays est profondément préoccupé par la sécheresse dans la corne de l'Afrique et s'associe aux efforts de la communauté internationale pour offrir une aide humanitaire et trouver des solutions politiques au conflit armé en Somalie. Attachant une importance capitale au retour des réfugiés angolais, le Gouvernement angolais a élaboré un programme en vue de leur rapatriement. En dépit des contraintes financières qui ont retardé la mise en œuvre des programmes conçus avec les pays d'accueil et le HCR, il n'épargne aucun effort pour que le programme de rapatriement soit achevé en 2011. Les sept centres d'accueil créés par le Gouvernement réunissent les conditions nécessaires pour continuer à recevoir les rapatriés.

5. **M^{me} Bhattacharya** (Inde) exprime sa préoccupation face au resserrement de l'espace humanitaire, notamment en Côte d'Ivoire, en Libye et en Somalie. L'Inde reste déterminée à coopérer avec le HCR afin de renforcer les capacités de protection de l'organisation. Les États doivent reconnaître que le retour volontaire reste la meilleure solution pour les réfugiés et doivent, au moyen d'une coopération bilatérale et régionale, assurer le retour en toute sécurité des réfugiés dans leur pays. M^{me} Bhattacharya appelle à

ne pas faire l'amalgame entre les questions relatives à l'asile et celles relatives aux migrations, y compris leurs liens avec les changements climatiques. Elle se félicite des progrès accomplis par le HCR pour améliorer la transparence et les mécanismes de contrôle des finances et des programmes, et souhaite obtenir des informations sur le projet de création d'un comité indépendant d'audit et de contrôle, notamment le mandat de cet organe. Bien qu'elle salue le travail des partenaires d'exécution du HCR, elle insiste sur la nécessité pour l'organisation d'accorder la priorité à la protection internationale des réfugiés sans diluer ses efforts.

6. **M. Krkobabic** (Serbie) dit que l'action du HCR et l'initiative de la Serbie ont permis de mettre en place un projet régional visant à trouver des solutions à la question des réfugiés et aux situations de réfugiés prolongées. Depuis la tenue de la Conférence ministérielle régionale début 2010, des progrès considérables ont été réalisés grâce aux efforts conjoints de la Croatie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie et du Monténégro. Une autre conférence ministérielle devrait se tenir le 7 novembre à Belgrade afin que les pays participants réaffirment leur engagement de coopérer. Elle sera suivie par une conférence de donateurs début 2012. Les pays participants espèrent que la communauté internationale se montrera généreuse à cette conférence car son soutien est essentiel pour mettre en œuvre les accords adoptés au niveau régional.

7. En Serbie, la mise en œuvre du projet régional devrait permettre de loger 16 780 familles et 45 000 personnes. Toutefois, faute de ressources financières, le projet ne permettra de satisfaire que les besoins des réfugiés les plus vulnérables. En outre, plus de 210 000 déplacés internes du Kosovo-Metohija ne sont pas inclus dans le projet, alors qu'ils ne peuvent toujours pas jouir de leurs biens ni de leurs droits. C'est pourquoi, l'assistance fournie par le HCR à cette population sur son lieu d'origine et sur le lieu de déplacement reste importante pour que les déplacés puissent décider de leur avenir. Malgré sa situation économique difficile, la Serbie continue de venir en aide aux réfugiés et aux déplacés internes, et reste déterminée à poursuivre sa coopération avec la communauté internationale et les pays de la région afin de parvenir à des solutions durables pour les réfugiés.

8. **M. Condé** (Guinée) dit que, pour la première fois de son histoire, le peuple guinéen vient d'élire son président à l'issue d'élections libres, démocratiques et transparentes. Le Gouvernement guinéen continue d'adhérer aux idéaux et principes qui fondent l'action humanitaire du HCR. Pendant plus de vingt ans, la Guinée a accueilli sur son territoire des centaines de milliers de réfugiés libériens et sierra-léonais, auxquels se sont ajoutés les réfugiés de la Côte d'Ivoire. Cela étant, la présence massive et prolongée des réfugiés a eu des effets négatifs sur nombre de programmes et projets de développement socioéconomique national, sans compter les énormes préjudices d'ordre écologique et sanitaire dont les populations d'accueil continuent à payer le prix. Cet engagement humanitaire se traduit sur le terrain par le rapatriement volontaire des réfugiés, la mise en œuvre d'un programme d'intégration locale visant l'insertion socioéconomique des réfugiés et le développement des communautés d'accueil, la création d'une institution nationale chargée de l'intégration locale et du suivi des réfugiés, l'élaboration d'un projet de loi sur la protection et l'asile, la ratification de la Convention de Kampala sur les populations déplacées, et la signature de l'Accord tripartite entre la Guinée, la Côte d'Ivoire et le HCR relatif au rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens vivant sur le territoire guinéen. Pour réaliser ces objectifs, la Guinée appelle le HCR et la communauté des donateurs à lui apporter un appui financier et matériel plus important.

9. **M. Gutiérrez** (Mexique) dit que son pays juge nécessaire de poursuivre le dialogue international sur la protection des personnes déplacées à la suite d'une catastrophe naturelle avec toutes les organisations humanitaires, afin de définir des réponses globales et des programmes de coopération efficaces qui évitent le chevauchement d'activités. Il estime aussi nécessaire d'engager une action concertée avec d'autres organismes des Nations

Unies pour renforcer et garantir la sécurité du personnel humanitaire. À cet égard, il note avec satisfaction que le HCR a notamment créé une section chargée de suivre la question de la sécurité du personnel de l'organisation déployé dans des zones sensibles.

10. La coopération internationale et le partage des responsabilités sont primordiaux pour alléger le fardeau des pays qui accueillent des réfugiés et pour trouver des solutions à long terme. Il importe que les pays mettent en place des programmes, dans la mesure de leurs capacités, qui facilitent l'installation et l'intégration sociale des réfugiés. Le Mexique a adopté une loi sur les réfugiés et la protection complémentaire, qui prévoit la possibilité de recevoir, dans certaines circonstances, des étrangers reconnus comme réfugiés dans un autre pays. Enfin, le Mexique réitère son appel à l'élimination de l'apatridie, qui concerne des centaines de milliers de personnes à travers le monde et salue les efforts déployés par le HCR pour sensibiliser l'opinion publique à cette question.

11. **M. Petrov** (Bulgarie) dit que son pays est très attaché au système européen commun d'asile, dont l'un des volets est la réinstallation. En 2011, la Bulgarie a adopté une stratégie nationale dans les domaines de la migration, de l'asile et de l'intégration pour la période 2011-2020, qui comprend l'élaboration d'un programme national de réinstallation. Cette année, l'Agence nationale pour les réfugiés s'est employée à accorder une protection aux étrangers en Bulgarie, conformément à la loi sur l'asile et les réfugiés; à renforcer l'infrastructure existante pour l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile; à mettre en œuvre des mesures pour l'adaptation et l'intégration des réfugiés au sein de la société bulgare; et à poursuivre la coopération avec les institutions européennes, le HCR et d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales concernant l'asile et les réfugiés. L'Agence nationale pour les réfugiés s'est aussi fixé comme objectif à court terme de mettre en place un programme national pour l'intégration des réfugiés. La recherche de solutions durables pour les réfugiés les plus vulnérables (mineurs non accompagnés, jeunes mères et victimes de la traite) est une des priorités pour ce qui est de la coopération entre le Gouvernement bulgare et les ONG. L'Agence nationale pour les réfugiés a élaboré un plan de protection provisoire dans les situations d'urgence, qui définit les tâches et les obligations des organismes publics concernant l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile.

12. **M. Elaghabash** (Soudan) dit que le Soudan a pris des mesures importantes en vue de renforcer la sécurité, la stabilité et la reconstruction du pays. Tout d'abord, le Gouvernement a organisé le référendum d'autodétermination du Sud-Soudan en janvier 2011 dans le cadre de l'accord de paix entre le Nord et le Sud. En juillet 2011, il a également signé un accord de paix avec le Mouvement pour la justice et l'égalité, qui prévoit le retour volontaire des personnes déplacées et des réfugiés au Soudan. Malgré sa situation économique fort difficile, le Soudan reste prêt à accueillir un grand nombre de personnes déplacées et de réfugiés même s'il doit améliorer les services dans les camps de réfugiés, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau et les installations sanitaires. D'une manière générale, le pays a besoin de renforcer ses infrastructures, ses services sociaux et ses institutions, et l'aide du HCR et de la communauté internationale en matière de formation et de renforcement des capacités s'impose plus que jamais. Le problème des réfugiés en exil prolongé au Soudan constitue également un énorme défi. Les autorités s'efforcent de rendre ces personnes autonomes afin qu'elles puissent avoir des conditions de vie décentes avant de trouver une solution durable. Suite à la visite de représentants du HCR dans l'est du Soudan début 2011, le pays s'est engagé à coopérer avec l'organisation dans le cadre d'un vaste programme visant à apporter des solutions concrètes aux problèmes des réfugiés.

13. **M^{me} Constantinescu** (Roumanie) indique que son pays collabore avec le bureau local du HCR afin d'améliorer la législation nationale concernant l'apatridie. La Roumanie s'est attachée à améliorer son régime d'asile tout en soutenant les efforts visant à établir un

système européen commun d'asile juste et efficace. Suite aux événements survenus début 2011 en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, le nombre de demandes d'asile adressées à la Roumanie a augmenté de 60 % par rapport à l'année précédente. Les autorités nationales ont ouvert dans le sud du pays un nouveau centre pour demandeurs d'asile, qui peut accueillir 100 personnes, ainsi qu'un centre de transit d'urgence à Timisoara, en coopération avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Enfin, la Roumanie envisage de prolonger son premier programme national de réinstallation des réfugiés.

14. **M. Fric** (Observateur de la Slovaquie) dit que son pays remplit toutes ses obligations en matière de protection des réfugiés en tant qu'État membre de l'Union européenne et fournit également une protection subsidiaire aux réfugiés. La Slovaquie a répondu positivement à la demande du HCR de participer aux activités de transfert des réfugiés en vue de leur réinstallation. Toutefois, elle n'est pas encore un pays de destination finale pour la réinstallation des réfugiés mais seulement un pays de transit. Sur la base d'un accord tripartite entre le Gouvernement slovaque, le HCR et l'OIM, les autorités ont organisé le transfert de 98 réfugiés palestiniens en provenance d'Iraq en 2010 et de 46 femmes et enfants afghans en 2011. Un autre groupe de réfugiés devrait arriver prochainement dans le Centre de transit d'urgence de Humenné. En 2010, la Slovaquie a participé au projet pilote EUREMA dont l'objectif est de réinstaller dans l'Union européenne 10 personnes particulièrement vulnérables ayant obtenu une protection internationale à Malte.

15. **M. Mutomb Mujing** (République démocratique du Congo) souscrit à la déclaration faite par le Lesotho au nom du Groupe des États d'Afrique à la 648^e séance. Après plusieurs années de conflits armés qui ont provoqué des déplacements massifs de population à l'intérieur et au-delà des frontières, la République démocratique du Congo s'est investie dans la recherche de la paix et de la sécurité internes. L'amélioration de la sécurité a permis le retour de plus de 300 000 Congolais réfugiés dans des pays limitrophes ainsi que de plus d'un million de déplacés internes. Cependant, il reste encore 403 646 réfugiés dans des pays voisins, dont 124 000 en République du Congo, 60 000 en Ouganda et autant au Rwanda, 28 000 au Burundi, 15 000 en République centrafricaine, 13 000 en Angola, 12 000 en Zambie et 7 000 au Sud-Soudan, ainsi que 25 000 dans différents pays de l'Afrique australe. Environ 1 700 000 déplacés internes attendent encore de pouvoir rentrer chez eux. Le Gouvernement, en collaboration avec la Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), n'épargne aucun effort pour améliorer les conditions d'accueil dans les zones de retour afin d'inciter au retour dans le pays, et des accords ont été signés en 2011 avec des pays voisins pour le rapatriement volontaire de réfugiés congolais. S'agissant de la clause de cessation évoquée pour certains réfugiés, notamment 80 000 Angolais et 55 000 Rwandais, la République démocratique du Congo souhaite que le HCR convoque une réunion régionale avec les pays d'origine et les pays d'asile pour mettre en place les mécanismes nécessaires.

16. **M. Guterres** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) se félicite de l'efficacité de l'opération d'urgence menée pour faire face au nouvel afflux de réfugiés en provenance du Nil Bleu. Il note avec satisfaction que l'Angola est déterminé à coopérer avec le HCR pour permettre le retour des réfugiés angolais en application de la clause de cessation. Il salue l'engagement pris par la Serbie de trouver des solutions aux problèmes des réfugiés avec les autres pays de la région et annonce qu'il participera à la Conférence ministérielle qui se tiendra à Belgrade en novembre 2011. Il engage la communauté internationale à apporter son plein appui lors de la conférence des donateurs. M. Guterres dit que la Guinée joue un rôle essentiel dans la protection des réfugiés en Afrique occidentale et qu'il faut appuyer les activités de relèvement dans les régions du pays dévastées par l'afflux massif de réfugiés. Il félicite le Mexique d'avoir adopté une excellente loi sur la protection complémentaire aux réfugiés et d'avoir lancé un appel en

vue d'éradiquer l'apatridie. Il salue les efforts de la Bulgarie pour améliorer son système d'octroi de l'asile et mettre en œuvre un programme de réinstallation efficace. La communauté internationale doit soutenir la stratégie menée par le Gouvernement soudanais, en coopération avec le HCR, afin d'améliorer l'assistance aux réfugiés dans les camps et les zones urbaines au Soudan.

17. Le Haut-Commissaire note avec satisfaction que la Roumanie a créé un centre de transit et de protection des réfugiés, a amélioré son système d'asile, et participe au programme de réinstallation de réfugiés en provenance de Malte. Enfin, M. Guterres réaffirme son engagement à aider les réfugiés ayant fui la République démocratique du Congo et à appuyer leur rapatriement volontaire dans le pays.

18. **M. Asadov** (Observateur de l'Azerbaïdjan) dit qu'en raison de l'occupation armée de certains territoires azerbaïdjanais par l'Arménie, l'Azerbaïdjan accueille plus d'un million de réfugiés et de déplacés internes. Le Gouvernement a examiné les moyens d'apporter des solutions aux problèmes des déplacés avec le Haut-Commissaire durant la visite qu'il a effectuée dans le pays en mai 2011. Des progrès importants ont déjà été réalisés pour améliorer les conditions de vie des réfugiés et des personnes déplacées en Azerbaïdjan grâce à des projets de coopération bilatérale et multilatérale, notamment en matière de logement et d'emploi. Le taux de pauvreté des personnes déplacées est passé de 74 à 23 %. En février 2011, le Président de la République d'Azerbaïdjan a promulgué un décret visant à adopter des mesures complémentaires pour améliorer les conditions de logement et de vie des déplacés internes. Un programme visant à favoriser le rapatriement à long terme est en cours d'élaboration. Il consistera notamment à évaluer les dégâts causés dans les territoires occupés par l'Arménie et à entreprendre des activités de relèvement dans ces territoires dès la fin de leur occupation.

19. **M^{me} Mpariwa** (Observateur du Zimbabwe) dit que le Gouvernement d'unité nationale arrivé au pouvoir en 2008 a déployé des efforts considérables pour normaliser la situation économique et favoriser la croissance, ce qui a permis d'améliorer la qualité des services d'éducation et de santé fournis aux nationaux et aux réfugiés. Le Zimbabwe a accueilli 5 557 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires principalement de la région des Grands Lacs. Plus de 80 % d'entre eux vivent dans le camp de Tongogara, les autres se trouvant dans des zones urbaines, surtout à Harare. Conscient que le rapatriement volontaire est la solution durable idéale pour la majorité des réfugiés, le Zimbabwe a accueilli en mai 2011 une délégation du Gouvernement rwandais pour inciter les réfugiés rwandais à retourner dans leur pays. Le Zimbabwe devrait prochainement ratifier la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, en cours d'examen par le Parlement.

20. **M^{me} Kipiani** (Observatrice de la Géorgie) rappelle qu'à la suite de plusieurs opérations de nettoyage ethnique dans deux régions de la Géorgie, près de 500 000 personnes ont fui à l'étranger ou ont été déplacées à l'intérieur du pays. Les déplacés internes représentent 10 % de la population géorgienne. Les raisons qui empêchent un retour sûr et digne des réfugiés et des déplacés internes sont directement liées à l'occupation militaire étrangère de l'Abkhazie et de la région de Tskhinvali, en Ossétie du Sud. La Géorgie n'épargne aucun effort pour offrir aux déplacés des conditions de vie décente et des solutions de logement durable. Le Gouvernement géorgien est préoccupé par les réductions budgétaires du HCR qui vont entraîner la fermeture de ses bureaux à Akhmeta et à Gori, une réduction des effectifs des autres bureaux et l'allégement ou l'abandon de programmes très importants tels que le programme de réparation de l'habitat dans le district de Gali, en Abkhazie. M^{me} Kipiani demande au Haut-Commissaire de veiller à ce que la transmission de certains programmes au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) se fasse progressivement et de ne pas faire l'impasse sur la question des déplacés dans la déclaration finale de la Réunion ministérielle qui sera

organisée en décembre 2011 à l'occasion du soixantième anniversaire de la Convention relative au statut des réfugiés et du cinquantième anniversaire de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie.

21. **M^{me} Nahayo** (Observateur du Burundi) souscrit pleinement à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique. Même si le rapatriement des réfugiés burundais progresse lentement depuis les élections de 2010, plus d'un demi-million de réfugiés burundais sont rentrés depuis 2002, principalement de République-Unie de Tanzanie, pays qui a en outre naturalisé 162 000 réfugiés burundais de longue date. Un accord tripartite va bientôt être signé avec l'Ouganda pour permettre le retour volontaire et durable des Burundais. Le Gouvernement burundais établit le profil des déplacés internes pour mettre en œuvre un plan d'action permettant à ces personnes de séjourner durablement dans des lieux sûrs, de se réinsérer durablement dans la société, d'atteindre le même niveau de vie que le reste de la population et de choisir librement leur domicile.

22. Le Burundi prévoit de ratifier la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) d'ici à décembre 2011. Le rapatriement assisté des réfugiés congolais, qui a débuté en octobre 2010, a permis le retour volontaire de 1 800 réfugiés. Le Burundi a créé un centre de conseils aux réfugiés et demandeurs d'asile à Bujumbura et lancé, début 2011, une vaste campagne d'information sur les problèmes d'apatridie par le biais de l'Office national de protection des réfugiés et apatrides. L'adhésion du Burundi à la Convention relative au statut des apatrides et à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie donnera bientôt au Burundi le cadre nécessaire pour s'occuper des 2 000 personnes apatrides dans le pays. Enfin, M^{me} Nahayo se félicite de l'envoi de troupes burundaises et ougandaises dans le cadre de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

23. **M^{me} Pictet-Althann** (Ordre souverain de Malte) plaide en faveur d'une augmentation des ressources humaines et financières pour répondre à la multiplication des crises humanitaires. Au Kenya, Malteser International, le corps de secours de l'Ordre de Malte, fournit vivres et médicaments à près de 73 000 personnes dans les districts septentrionaux d'Isiolo et de Marsabit. L'Ordre est toujours présent dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu de la République démocratique du Congo (RDC) pour garantir la continuité de l'approvisionnement alimentaire ou rétablir les infrastructures de transport de la région. En Thaïlande, Malteser International apporte une aide médicale aux réfugiés du Myanmar installés dans les camps de Mae Hong Son. Ces cinq dernières années, un vaste programme de réinstallation a permis à nombre d'entre eux d'émigrer vers des pays tiers. À Sri Lanka, Malteser International fournit une aide aux déplacés internes et participe à la réinstallation des rapatriés, à la construction d'infrastructures dans des zones de réinstallation et à l'appui aux communautés d'accueil vulnérables. En Méditerranée, le corps italien de secours de l'Ordre de Malte prête assistance aux migrants en provenance des côtes nord-africaines. En une seule nuit près de Lampedusa (Italie), les médecins de l'Ordre ont secouru 852 migrants en provenance de Tunisie.

24. **M. Sonko** (Observateur de la Gambie) souscrit à la déclaration faite par la représentante du Lesotho au nom du Groupe des États d'Afrique à la 648^e séance et souligne qu'il faut avant tout s'attaquer aux causes profondes des problèmes des réfugiés. Si le nombre de réfugiés diminue en Afrique, en particulier à l'Ouest, celui des déplacés internes a sensiblement augmenté. C'est d'ailleurs ce phénomène qui a incité l'Union africaine à rédiger la Convention de Kampala. M. Sonko se félicite de la coopération entre la Gambie et le HCR qui a permis de régler la situation des réfugiés sierra-léonais en 2008-2009 et espère que des initiatives similaires seront prises pour trouver une solution concernant les réfugiés libériens en 2012.

25. **M. Rogers** (Observateur de la Sierra Leone) dit que les réfugiés dans son pays ont eu accès à des terrains supplémentaires pour y construire des abris et entreprendre des

activités agricoles, le but étant de faciliter leur intégration locale. Avec l'appui du bureau du HCR en Sierra Leone, le Gouvernement a entrepris de former les services compétents. La Sierra Leone demande l'appui de la communauté internationale pour répondre aux besoins d'un nombre croissant de réfugiés qui souhaitent bénéficier du programme d'intégration en particulier de réfugiés libériens, compte tenu de l'invocation prochaine de la clause de cessation pour ces personnes.

26. **M. Madula** (Observateur du Malawi) dit qu'il faut préserver le principe de l'asile et ne pas confondre les demandeurs d'asile et ceux qui se font passer pour des réfugiés alors qu'ils ne cherchent qu'à traverser le pays pour gagner le sud du continent. Une politique envers les réfugiés fondée sur les droits de l'homme sera bientôt mise en œuvre afin de mieux répondre aux besoins et une nouvelle loi sur la traite et le trafic des personnes devrait contribuer à combattre ces fléaux dans le pays.

27. **M. Bari-Bari** (Somalie) souscrit à la déclaration faite par la représentante du Lesotho au nom du Groupe des États d'Afrique à la 648^e séance. Il condamne fermement l'attentat perpétré à Mogadiscio 4 octobre 2011 par l'organisation terroriste Al Shabaab et réaffirme la détermination du Gouvernement somalien à combattre les activités de cette organisation. La réalité et les chiffres sont accablants en Somalie: 750 000 personnes sont victimes de la famine, un million de réfugiés somaliens se trouvent dans des pays voisins et quatre millions de personnes, soit la moitié de la population, ont besoin d'une aide d'urgence. M. Bari-Bari exhorte la communauté internationale à appuyer les initiatives spécifiques mises en œuvre par son pays, comme celle du Premier Ministre en faveur de l'accès à l'eau pour une paix durable, afin de mettre réellement un terme à la plus grave crise humanitaire au monde.

28. Le Gouvernement somalien accueille avec intérêt l'initiative prise par le Haut-Commissaire d'organiser une réunion de haut niveau afin d'élaborer un ensemble de propositions de mesures que la communauté internationale pourrait prendre pour améliorer le sort des réfugiés somaliens. Il demande instamment aux pays amis de la Somalie, à l'Organisation de coopération islamique, à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et aux organismes humanitaires internationaux de l'aider à mieux coordonner l'aide humanitaire. Selon un rapport commun du Center for American Progress et de la Fondation One Earth Future, 1 500 000 Somaliens auraient succombé à la violence ou à la faim depuis le début du conflit en 1991 et plus de 2 300 000 Somaliens seraient réfugiés ou déplacés. La communauté internationale, y compris la diaspora somalienne, a versé un peu plus de 55 milliards de dollars des États-Unis pour venir en aide à la Somalie mais des résultats concrets se font encore attendre. La Somalie demande instamment à ses pays confrères de l'aider à mettre fin définitivement à une «urgence» qui existe depuis vingt ans.

29. **M^{me} Abgarian** (Observatrice de l'Arménie) salue la décision de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie d'unir leurs efforts pour régler la question des réfugiés et estime que cette initiative pourrait servir d'exemple à d'autres régions et pays. La plupart des réfugiés et des déplacés en Arménie se sont trouvés dans une situation catastrophique après l'agression militaire de l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabakh et l'Arménie, et le retour volontaire des Arméniens chez eux n'est plus possible compte tenu du manque de garanties quant à la sécurité. La réinstallation et l'intégration locale sont devenues les seules options. À cet égard, la conférence des donateurs organisée en mai 2011 par le Gouvernement arménien avait pour but de trouver une solution durable pour les réfugiés et déplacés, en offrant un logement aux 4 000 familles concernées. L'Arménie remercie tous les États qui ont apporté leur contribution et espère qu'ils continueront à le faire. Sur le plan politique, l'Arménie est convaincue qu'après la reconnaissance internationale de la République du Haut-Karabakh, les autorités du Haut-Karabakh et de l'Azerbaïdjan pourront régler ensemble la question du retour volontaire des réfugiés des deux États.

30. **M. Asadov** (Observateur de l'Azerbaïdjan) relève que le Haut-Karabakh fait partie intégrante du territoire inaliénable de la République d'Azerbaïdjan.

31. **M^{me} Barnes** (Observatrice du Libéria) souscrit à la déclaration faite par la représentante du Lesotho au nom du Groupe des États d'Afrique. La situation dans le pays à la suite des élections et le retrait prévu de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) conduiront le Gouvernement à assurer la sécurité des citoyens et des résidents dans le contexte d'une paix fragile. Le Libéria doit faire face à de nombreux défis, notamment la nécessité impérieuse de rapatrier les réfugiés libériens en exil depuis longtemps dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, la protection continue des réfugiés libériens souhaitant résider dans un pays d'asile, la mise en œuvre rapide en juin 2012 d'un plan complet relatif à la clause de cessation, le manque de ressources pour financer les programmes de réintégration destinés aux rapatriés libériens et d'importants problèmes logistiques qui entravent les opérations humanitaires au Libéria.

32. Quelque 178 000 réfugiés ivoiriens, résidant dans quatre provinces du pays, ont bénéficié d'une reconnaissance *prima facie* en décembre 2010. Par ailleurs, plus de 61 000 réfugiés libériens continueraient de demander l'asile à d'autres pays de la sous-région tandis que 25 000 à 30 000 auraient décidé de rentrer dans leur pays. Le Gouvernement libérien a adopté une politique visant à détenir tous les éléments armés présents sur son territoire dans des centres distincts et a débloqué 114 000 dollars à cette fin. Depuis juin 2011, 88 personnes ont été appréhendées et détenues. Néanmoins, des fonds supplémentaires seront nécessaires jusqu'à ce que le processus de désarmement, démobilisation et réintégration soit lancé en Côte d'Ivoire. Le Libéria rappelle qu'un appui financier international reste nécessaire pour assurer la réintégration des rapatriés libériens en 2011 et au-delà, ainsi que la protection des réfugiés ivoiriens sur son territoire.

33. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) dit que le HCR est conscient de l'aide apportée par le Gouvernement azerbaïdjanais aux déplacés et qu'il reste déterminé à appuyer le rapatriement volontaire des personnes concernées dès que les circonstances politiques le permettront. Alors qu'il connaissait les plus grandes difficultés politiques et économiques, le Zimbabwe a maintenu sa politique de protection des réfugiés avec beaucoup de générosité. Avec le Gouvernement géorgien, le HCR s'emploie à trouver des solutions pour les déplacés. Tous les programmes en Géorgie sont bien pris en compte dans le budget du Haut-Commissariat, mais ce dernier n'est pas en mesure d'autoriser des engagements financiers en 2012, au-delà d'un certain plafond, en raison d'une forte réduction des contributions en 2011. Le Burundi doit être félicité pour son remarquable travail d'intégration en faveur des réfugiés burundais rapatriés, ses efforts de protection des déplacés et d'établissement d'un système d'asile, ainsi que sa participation à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). L'importance de la coopération entre le HCR et Malteser International dans les pays mentionnés par la représentante de l'Ordre souverain de Malte doit aussi être rappelée.

34. Le Haut-Commissaire félicite la Gambie pour sa politique très ouverte à l'égard des réfugiés. Il note avec satisfaction que la Sierra Leone a établi un système d'asile et mène une politique d'intégration locale très généreuse envers les réfugiés. S'agissant du Malawi, le HCR comprend la nécessité d'adopter une approche régionale pour lutter contre les flux migratoires illégaux et les trafics connexes. Le Haut-Commissaire exprime la profonde solidarité du HCR avec le peuple somalien et sa volonté de lui venir en aide dans le pays et partout ailleurs. Le HCR mène une coopération active et constructive avec l'Azerbaïdjan et l'Arménie dans le domaine humanitaire. Il est conscient des différends politiques entre les deux pays, mais ne croit pas que la session du Comité exécutif soit appropriée pour les régler. Le HCR remercie le Gouvernement et le peuple libériens pour leur solidarité à l'égard des réfugiés ivoiriens malgré les conséquences sur le plan économique et les

inquiétudes liées à la sécurité, et fait appel à la solidarité internationale pour clore le dossier des déplacés libériens.

35. **M. Dumitriu** (Conseil de l'Europe) dit que le Conseil de l'Europe a adopté un document d'orientation établissant les grandes lignes d'action du Conseil dans le domaine des migrations, qui traite entre autres de l'intégration des migrants, du respect des droits fondamentaux dans le cadre des procédures d'asile et de rapatriement et du statut des déplacés. L'organisation conjointe par le HCR et le Conseil de l'Europe, en juin 2011 à Strasbourg, d'un colloque interrégional sur les réfugiés et autres personnes déplacées contre leur gré a pour la première fois permis de réunir des juges de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, de la Cour/Commission interaméricaine des droits de l'homme et de la Cour européenne des droits de l'homme. Cette coopération instaurée sous l'égide de l'ONU ou des institutions spécialisées devrait se poursuivre et être axée sur des mesures concrètes.

36. Le Conseil de l'Europe appelle l'attention sur l'augmentation du nombre de requêtes et de recours concernant l'asile et le statut de réfugié déposées auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. Compte tenu des déplacements qui se sont produits à la suite du «printemps arabe» et d'autres provoqués par des conflits ou des catastrophes naturelles, cette tendance devrait perdurer. Le Conseil de l'Europe espère que cette question sera examinée plus avant par le Conseil et le HCR.

37. **M. Abdiker** (Organisation internationale pour les migrations (OIM)) dit que les personnes ayant bénéficié d'assistance en Libye n'étaient pas des réfugiés mais, pour la plupart, des travailleurs migrants, raison pour laquelle le HCR a aidé l'OIM à procéder notamment au rapatriement de plus de 210 000 personnes originaires de 54 pays. Le partage des responsabilités en matière de coordination et de gestion des camps est un autre signe du renforcement de la coopération entre l'OIM et le HCR. Ce dernier prend la direction des opérations dans les situations d'urgence humanitaire liées à des conflits et la cède à l'OIM dans les situations de catastrophe naturelle. L'OIM a consacré quelque 500 projets à la question des migrations environnementales et a joué un rôle moteur dans les domaines de la recherche et de l'action à mener. L'OIM et le HCR travaillent en étroite collaboration sur ce dossier, dans le cadre de l'approche modulaire, mais aussi en participant aux activités du Comité permanent interinstitutions et aux négociations de l'ONU sur les changements climatiques. Depuis leur fondation, les deux organisations œuvrent coude à coude pour la réinstallation des réfugiés en tirant parti des atouts de chacune. Ensemble et avec le concours des pays de destination, elles aident chaque année des dizaines de milliers de réfugiés à démarrer une nouvelle vie.

38. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) dit que le HCR attache beaucoup d'importance à son partenariat avec le Conseil de l'Europe. La collaboration avec l'OIM est de nature plus stratégique et s'exprime notamment dans l'élaboration de politiques. Le HCR et l'OIM partagent en outre une vision commune.

La séance est levée à 13 heures.